



territoire  
d'énergie

VAR • SYMIELEC

TERRITOIRE D'ÉNERGIE VAR - SYMIELEC

# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

2025

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) est un rapport portant sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette présentation doit indiquer les informations relatives à l'évolution des dépenses et des effectifs de la collectivité.

Le ROB doit être présenté au comité syndical dans les deux mois qui précèdent le vote du budget et donne lieu à un débat d'orientation budgétaire. L'objectif du débat d'orientation budgétaire est de permettre aux délégués de disposer des informations nécessaires afin d'exercer de manière effective leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Le ROB est acté par une délibération du comité syndical qui doit faire l'objet d'un vote. Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

## Contexte Général

### 1) Le contexte économique national :

Dans une plus forte mesure encore qu'en 2024, le PLF pour 2025 était établi et discuté dans un contexte d'austérité budgétaire. Anticipé à 6,1 % à la fin 2024, le déficit public pourrait se creuser jusqu'à 6,9 % à l'issue de l'exercice 2025, loin des 3 % attendus selon les critères de Maastricht, sans mesures correctives.

Au moment de la rédaction de ce document, le projet de loi de finances pour 2025 vient d'être adopté.

### Ce que prévoit le PLF 2025 :

- Cette version du PLF 2025 ne prévoit plus de modification des conditions d'attribution du FCTVA. Les dépenses de fonctionnement (entretien des bâtiments et de la voirie, réseaux, fourniture de prestation d'informatique en nuage) ne sont plus supprimées de l'assiette des dépenses éligibles.

Le taux de compensation lui aussi n'est pas modifié, il reste à 16,404 %.

- Ce PLF 2025 maintient une baisse du fonds vert. L'enveloppe destinée à la transition écologique au sein des territoires passerait de 2,5 milliards à 1 milliard d'euros en 2025.

- Il maintient une augmentation des taux de cotisation de l'employeur pour financer le retour à l'équilibre de la CNRACL, dont le coût est estimé entre 1,3 et 1,5 milliard d'euros pour 2025 (article 11 du Projet de loi de financement de la sécurité sociale).

Concrètement l'augmentation de cotisation à la caisse de retraite des agents territoriaux serait de 3 points par an de 2025 à 2028, ce qui fera passer à terme le taux de cotisation de 31,65 % à 43,65 %.

### 2) Le contexte économique local :

Le même phénomène peut être observé sur l'ensemble des collectivités locales (régions, collectivités territoriales uniques, départements, communes, groupements à fiscalité propre et EPCI sans fiscalité propre) : les dépenses de fonctionnement augmentent à un rythme plus soutenu que les recettes, tandis que les dépenses d'investissement continueraient de croître fortement.

## Présentation de la structure

Territoire d'énergie Var - Symielec est un syndicat mixte fermé créé en mars 2001. Il est l'autorité organisatrice de la distribution d'énergie (AODE) et dans ce cadre, il contrôle l'exécution des missions de service public, déléguées à Enedis sur le territoire de 138 communes et à GRDF pour le compte de 28 communes.

De par sa qualité d'AODE, le syndicat réalise des travaux d'effacement des réseaux de distribution publique d'électricité.



En plus des missions précitées, TE83 propose 9 compétences optionnelles listées ci-après.

À noter que la compétence n°5 correspondant à la « desserte du service public local de communications électroniques » est inactive depuis la prise en charge du déploiement de la fibre dans le Var par le département qui a transféré sa compétence au SMO PACA.



Compétence n°1 Équipement de réseaux d'éclairage public



Compétence n°2 Dissimulation des réseaux d'éclairage public communs au réseau de distribution publique d'énergie



Compétence n°3 Économies d'Énergie



Compétence n°4 Dissimulation des réseaux téléphoniques communs au réseau de distribution publique d'énergie dans les conditions définies par l'article L. 2224-35 du CGCT



Compétence n°6 Organisation de la distribution publique du gaz



Compétence n°7 Réseau de prise de charge pour véhicules électriques  
En décembre 2024, le réseau Eborn Var est constitué de 265 bornes



Compétence n°8 Maintenance de l'éclairage public : 72 collectivités adhérentes au 31/12/2024



Compétence n°9 Distribution publique de chaleur et de froid



Compétence n°10 Développement des énergies renouvelables

Sous réserve de la signature d'une convention, le syndicat propose également à ses adhérents :

- d'adhérer à un groupement d'achat d'électricité : 140 membres dont 129 collectivités territoriales et 11 établissements publics y participent au 01/01/2025
- d'être assistés pour la récupération des RODP
- de détecter et géo-référencer les réseaux d'éclairage public : 85 communes au 31/12/2024
- d'être accompagnés pour la valorisation des CEE : 78 collectivités au 31/12/2024
- d'être suivis sous mandat de maîtrise d'ouvrage dans la rénovation énergétique des bâtiments publics et d'installations photovoltaïques : 12 collectivités au 31/12/2024.

## Les Partenaires



UNION EUROPÉENNE  
Fonds Européen de  
Développement Régional

**FEDER**  
Fonds Européen de  
Développement Régional



**Région Sud**  
Conseil Régional  
Provence-Alpes-Côte  
d'Azur



**Var**  
Conseil Départemental du  
Var



**AMF 83**  
Association des Maires du  
Var



**MTPM**  
Métropole Toulon  
Provence  
Méditerranée



**Ministère de la Transition  
Écologique**  
Certificat d'Économies  
d'Énergie



**ADEME**  
Agence De l'Environnement  
et de la Maîtrise de  
l'Énergie



**FNCCR**  
Fédération Nationale des  
Collectivités Concédantes  
et Régies



**Trésor Public**  
Trésorerie de Brignoles



**Préfecture**  
Préfecture du Var



**COFOR - ALEC 83**  
Communes Forestières /  
Agence Locale de l'Énergie  
et du Climat du Var



**AFE**  
Association Française de  
l'Éclairage



**AMORCE**  
Association de  
Collectivités



**SICTIAM**  
Opérateur public de  
Services Numériques



**CRIGE**  
Centre de Ressources en  
Information Géographique



**Nicopolis Avenir**  
Association d'entreprises  
de la Zone d'Activités



**ENEDIS**  
Distribution d'Électricité



**EDF**  
Fournisseur d'Électricité



**GRDF**  
Distributeur de Gaz Naturel



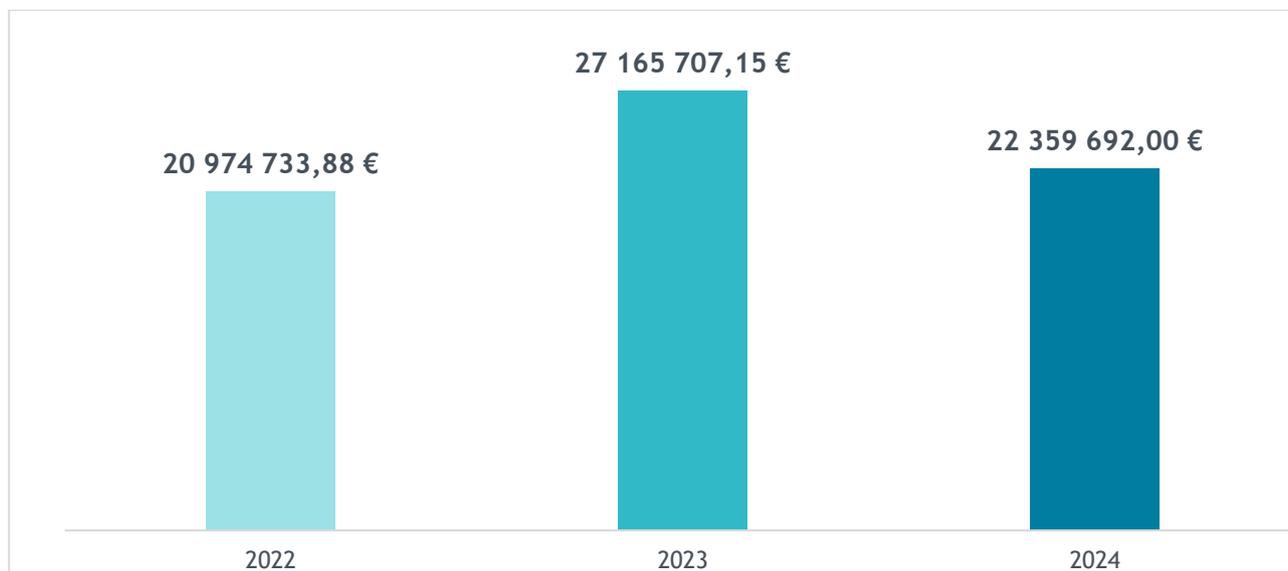
**Orange**  
Télécommunications

# Budget Principal

## I - Évolution des Dépenses Réelles

### A - Dépenses de Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont baissé de 17,69 % entre 2023 et 2024 (- 4 806 015,15€)  
Cette baisse est principalement due aux reversements de la taxe sur l'électricité (- 5 487 256,46€)



La forte évolution des dépenses de fonctionnement en 2023 est due au chapitre 014 : Encaissement de 5 trimestres de taxe sur la consommation de l'électricité.

	2022	2023	2024
011 - Charges à caractère général	1 671 192,81 €	2 152 688,02 €	2 123 480,93 €
012 - Charges de personnel	930 009,37 €	992 791,27 €	1 144 976,83 €
014 - Reversement de la part communale TICFE*	17 798 481,89 €	23 489 071,97 €	18 001 815,51 €
65 - Charges de gestion courante	238 405,37 €	379 273,52 €	971 419,07 €
66 - Charges financières (intérêts)	203 425,41 €	145 209,89 €	112 202,55 €
67 - Charges exceptionnelles	133 219,03 €	6 672,48 €	5 797,11 €
<b>DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>20 974 733,88 €</b>	<b>27 165 707,15 €</b>	<b>22 359 692,00 €</b>

\* Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité

## Charges à caractères générales (chapitre 011)

Ce chapitre est stable, il connaît une légère baisse de 1,36 %.

Il passe de 2 152 688,02 € à 2 123 480,93 €.

Il est composé principalement des dépenses courantes nécessaires au fonctionnement du syndicat mais surtout des dépenses de maintenance d'éclairage public et les études et diagnostics.

## Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)

Ce chapitre connaît une augmentation de 15,33 % entre 2023 et 2024.

### ○ Mouvement de personnel

**3 départs :** Un départ à la retraite, la fin d'un contrat d'apprentissage et une démission.

#### 5 recrutements :

En remplacement :

- 1 poste d'assistante de gestion administrative et gestionnaire des assemblées suite à son départ à la retraite,
- 1 poste de chargé de mission en énergie renouvelable suite à sa démission,
- 1 poste de chargé de mission chaleur renouvelable suite à une démission (poste vacant depuis 2022)

En création de poste :

- 1 poste de chargé de mission en rénovation énergétique des bâtiments en catégorie C
- 1 poste de chargé de la commande publique

### ○ Structure et évolution des effectifs

DENOMINATION	2023			2024		
	GRADE	cat	T hebdo	GRADE	cat	T hebdo
<b>Filière administrative</b>						
Responsable finances, RH et administration générale	RP 1cl	B	35H	A	A	35H
Assistante de Direction	AAP 1cl	C	35H	AAP 1cl	C	35H
Assistante de gestion admin et gestionnaire des assemblées	AAP 1cl	C	35H	AAP 1cl	C	35H
Assistante comptabilité	AAP 1cl	C	35H	AAP 1cl	C	35H
Assistante comptabilité	AAP 2cl	C	35H	AAP 2cl	C	35H
Coordinatrice budgétaire et comptable	AAP 2cl	C	35H	AAP 2cl	C	35H
Chargée de communication	AAP 2cl	C	35H	AAP 2cl	C	35H
Assistant comptabilité et administration	AAP 1cl	C	35H	AAP 1cl	C	35H
Chargée de la commande publique				R	B	35H
<b>Filière technique</b>						
Directeur	IC	A	35H	IC	A	35H
Responsable service transition énergétique	I	A	35H	I	A	35H
Responsable SIG	TP 2cl	B	35H	TP 2cl	B	35H
Responsable pôle technique	TP 1cl	B	35H	TP 1cl	B	35H
Responsable service maintenance éclairage public	T Contrat	B	35H	T Contactuel	B	35H
Chargé du suivi des études et des travaux	AMP	C	35H	AMP	C	35H
Chargé du suivi des études et des travaux	AMP	C	35H	AMP	C	35H
Chargé du suivi des études et des travaux	AT	C	35H	AT	C	35H
Chargé du suivi des études et des travaux	AT	C	35H	AT	C	35H
Chargé de la maintenance éclairage public	Contrat	C	35H	Contrat	C	35H
Apprenti au service rénovation énergétique bâtiments	Contrat		35H			
Chargé de mission rénovation Bâtiment	Contrat	B	35H	Contrat	B	35H
Chargé de mission rénovation Bâtiment				AT stagiaire	C	35H
Chargé de mission EnR	Contrat		35H	T Contrat	B	35H
Chargé de mission chaleur renouvelable				T Contrat	B	35H

### En bleu les changements

<b>A</b>	Attaché	<b>IC</b>	Ingénieur en chef	<b>AT</b>	Adjoint Technique
<b>AAP 1cl</b>	Adjoint Administratif Principal de 1cl	<b>I</b>	Ingénieur	<b>AM</b>	Agent de Maîtrise
<b>AAP 2cl</b>	Adjoint Administratif Principal de 2cl	<b>T</b>	Technicien	<b>AMP</b>	Agent de Maîtrise Principal
<b>R</b>	Rédacteur	<b>TP 1cl</b>	Technicien Principal de 1cl		
<b>RP 1 cl</b>	Rédacteur Principal de 1cl	<b>TP 2cl</b>	Technicien Principal de 2cl		

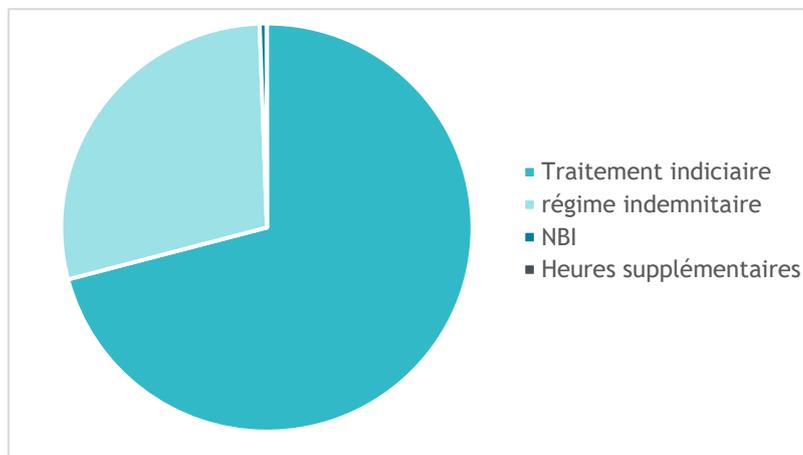
Le temps de travail à TE83 est de 1 607 heures.

Les agents bénéficient d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel - RIFSEEP.

Les agents bénéficient de titres restaurant et d'une adhésion au COS Méditerranée.

## ○ Éléments de rémunération

	2024
Traitement indiciaire	579 594,98 €
Régime indemnitaire	233 209,00 €
NBI	4 405,84 €
Heures supplémentaires	183,87 €



### Reversement de la TCCFE (chapitre 014)

Ce chapitre connaît une baisse de 23% entre 2023 et 2024.

Il est composé des reversements de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité.

En 2023, 5 trimestres ont été reversés (Le 4<sup>ème</sup> trimestre de 2022 et tous les trimestres de 2023 relatifs à l'accise sur l'électricité). En 2024, les 4 trimestres de l'année ont été reversés (sans le décalage de 2 mois que l'on connaissait avant la réforme). De plus, compte tenu des incertitudes sur le montant de l'accise 2024, il a été décidé en comité syndical de ne reverser que 90 % du 4<sup>ème</sup> trimestre 2024 et de la régularisation correspondant à l'actualisation 2024. Cela correspond à 545 163 € à reverser en complément du 1<sup>er</sup> trimestre 2025.

### Charges de gestion courante (chapitre 65)

Ce chapitre connaît une hausse de 156,13 % entre 2023 et 2024. Cette augmentation est due aux subventions de fonctionnement versées (ACTEE). Ces subventions constituent 81 % des dépenses du chapitre (789 k€ sur les 971 k€ du chapitre). 10 % est consacré aux redevances pour les licences et les logiciels (84 k€), 6 % au reversement des CEE (66 k€) et 3 % aux indemnités des élus (20 k€).

### Charges financières (chapitre 66)

Ce chapitre connaît une baisse de 22,73 % entre 2023 et 2024.

Il concerne les intérêts des emprunts du syndicat.

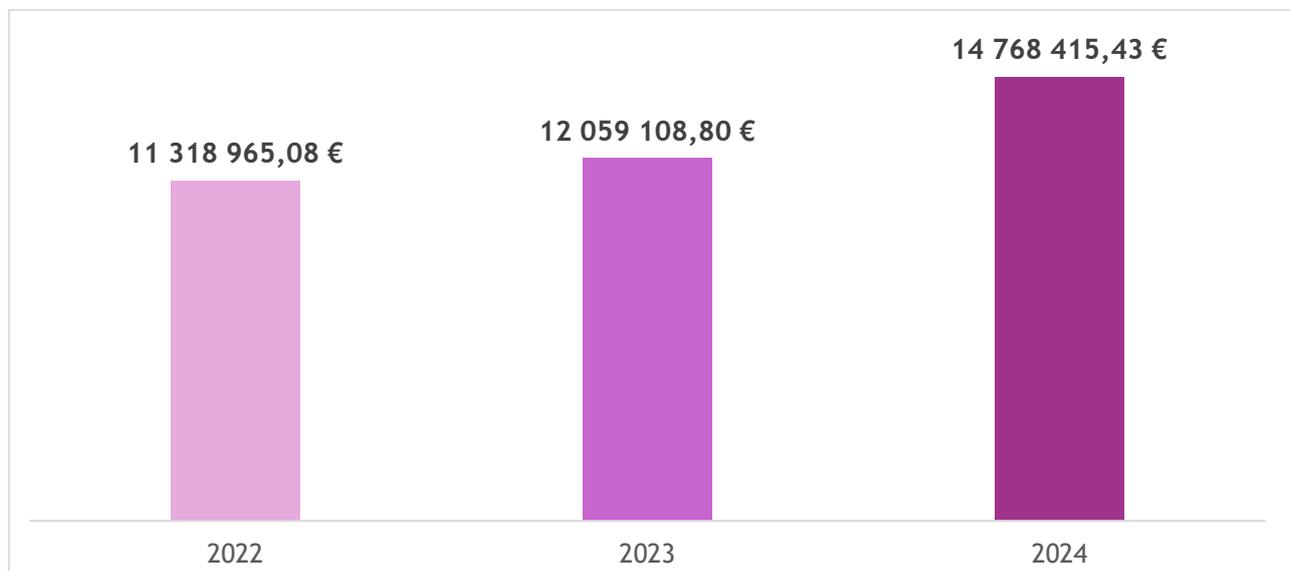
Ce chapitre augmentera en 2025 avec l'emprunt pour l'extension du siège social.

### Charges exceptionnelles (chapitre 67)

Ce chapitre connaît une baisse de 13,12 % entre 2023 et 2024.

## B - Dépenses d'Investissement

Les dépenses réelles d'investissement ont globalement augmenté de 22,47 % entre 2023 et 2024. Cela s'explique principalement par une augmentation significative des travaux qui passent de 9 382 857,94 € à 12 101 979,37 € (+ 29,19 %).



	2022	2023	2024
20 - Immobilisations incorporelles	64 280,83 €	75 005,66 €	9 828,00 €
204 - Subventions d'équipement versées	0,00 €	47 082,82 €	113 829,77 €
21 - Immobilisations corporelles	29 924,06 €	31 368,92 €	54 729,35 €
23 - Immobilisations en cours (études + travaux)	7 409 458,57 €	9 229 400,54 €	11 923 592,25 €
Opération 10 - Construction Extension du siège	0,00 €	5 364,43 €	75 338,27 €
Opération 11 - Réseau Distribution Électricité	2 042 299,54 €	2 310 841,64 €	3 127 315,66 €
Opération 12 - Communications Électroniques	737 021,96 €	1 032 163,86 €	1 490 616,47 €
Opération 13 - Éclairage Public	1 414 595,84 €	2 198 881,89 €	2 736 551,13 €
Opération 14 - Économies Énergie	1 703 379,92 €	1 581 585,32 €	3 909 665,57 €
Opération 15 - IRVE	490 152,13 €	529 553,26 €	584 105,15 €
Opération 17 - Gestion à distance de l'EP	1 022 009,18 €	1 571 010,14 €	0,00 €
<b>TOTAL DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT</b>	<b>7 503 663,46 €</b>	<b>9 382 857,94 €</b>	<b>12 101 979,37 €</b>
10 - Dotations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
13 - Remboursement fonds de concours	36 332,97 €	299 957,30 €	155 948,04 €
16 - Emprunts (Capital)	2 601 704,52 €	1 557 021,01 €	1 173 548,00 €
26 - Participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL DÉPENSES FINANCIÈRES</b>	<b>2 638 037,49 €</b>	<b>1 856 978,31 €</b>	<b>1 329 496,04 €</b>
4581... - Opérations pour compte de tiers	1 177 264,13 €	819 272,55 €	1 336 940,02 €
<b>DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>11 318 965,08 €</b>	<b>12 059 108,80 €</b>	<b>14 768 415,43 €</b>

### **Immobilisations incorporelles (chapitre 020)**

Ce chapitre concerne principalement les dépenses de logiciels, solutions informatiques hébergés au Syndicat (SYNELEC, SAGA) et leur développement ainsi que le site internet. Il diminue de 86,90 %. En effet les abonnements ou location de licence en ligne qui étaient comptabilisés sur ce chapitre sont désormais imputés en fonctionnement au 65818.

### **Subventions d'équipement versées (chapitre 204)**

Ce chapitre est consacré à la redevance d'investissement due à Easy charge, le délégataire de la DSP IRVE. Il augmente de 141,76 %. Le versement en 2023 concernait 3 bornes de recharges rapides sur les 12 à déployer. En 2024 les dépenses concernent 7 bornes.

### **Immobilisations corporelles (chapitre 21)**

Ce chapitre augmente de 74,47 %. TE83-Symilec a acheté une voiture électrique, du matériel informatique, des bureaux et des téléphones pour les nouveaux agents.

### **Immobilisations en cours (chapitre 23)**

Ce chapitre augmente de 29,19 % (+ 2 719 k€). Les dépenses pour les travaux ont globalement augmenté mais surtout l'opération 14 qui correspond aux travaux d'économies d'énergie de l'éclairage public qui a augmenté de 147 % (+ 2 328 k€). Cela s'explique par la campagne de rénovation de l'éclairage public subventionnée par le Fonds Vert.

### **Remboursement Fonds de concours (chapitre 13)**

Lorsque le montant total des travaux est inférieur au fonds de concours versé par la commune, il convient de procéder à son remboursement. Ce chapitre baisse de 48,01 %.

### **Emprunts (chapitre 16)**

Ce chapitre comptabilise le capital de l'annuité de la dette du syndicat. Il baisse de 26,63 %.

### **Opérations pour compte de tiers (chapitre 4581...)**

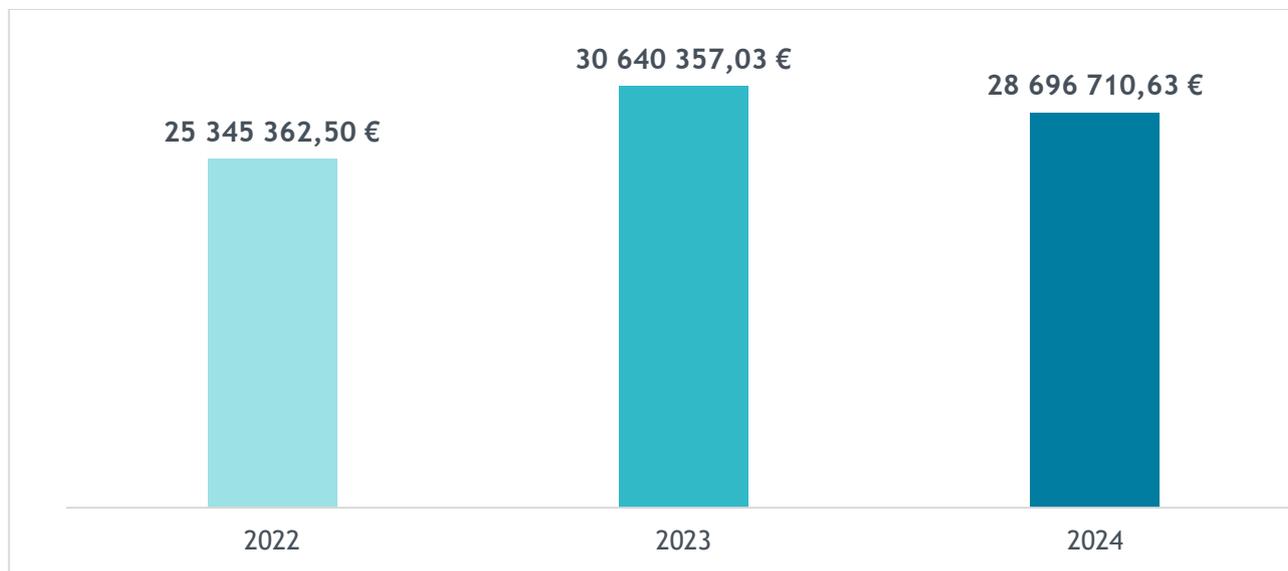
Des opérations sous mandat (Compte de tiers) ont été créées pour réaliser des travaux de rénovation des bâtiments. Le montant des dépenses est de 1 336 940,02 €. Il augmente de 63,19 % par rapport à 2023.

## II - Évolution des Recettes

### A - Recettes de Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement ont diminué de 6,34%.

Cette baisse est principalement due à l'encaissement de la taxe sur l'électricité.



	2022	2023	2024
013 - Atténuations de charges	2 231,12 €	226,00 €	0,00 €
70 - Autres redevances recettes diverses	39 100,00 €	211 374,95 €	84 113,47 €
731 - Part Communale de la TICFE*	18 189 700,89 €	23 840 570,02 €	19 274 016,51 €
74 - Dotations et Participations	7 009 377,32 €	6 484 141,63 €	7 324 785,75 €
<i>Participation État</i>	3 000,00 €	187 734,97 €	676 998,49 €
<i>Participations Communes</i>	5 120 256,23 €	3 861 540,02 €	5 284 390,03 €
<i>Travaux (dont annuités)</i>	4 678 546,50 €	3 512 314,69 €	4 914 449,00 €
<i>Cotisations / Fonctionnement / Compétences</i>	231 734,69 €	256 336,28 €	255 730,60 €
<i>Maîtrise d'ouvrage sur travaux **</i>	108 375,04 €	92 733,05 €	114 210,43 €
<i>Adhésion groupement achat électricité</i>	101 600,00 €	156,00 €	0,00 €
<i>Participations groupements (dont MO)</i>	37 250,00 €	555 253,46 €	799 042,43 €
<i>Participations autres groupements (FNCCR)</i>	20 190,51 €	0,00 €	564 354,80 €
<i>Participations autres organismes</i>	1 828 680,58 €	1 879 457,18 €	0,00 €
<i>Redevance R1 Enedis</i>	711 701,00 €	754 600,00 €	0,00 €
<i>Redevance R1 GRDF</i>	112 757,20 €	120 634,80 €	0,00 €
<i>Redevance R2 Enedis</i>	1 004 222,38 €	1 004 222,38 €	0,00 €
75 - Autres produits divers de gestion courante	538,77 €	61 125,76 €	1 983 322,37 €
<i>Autres et pénalités</i>	538,77 €	61 125,76 €	83 887,39 €
<i>Redevances concessionnaires</i>	0,00 €	0,00 €	1 899 434,98 €
<i>Redevance R1 Enedis</i>	0,00 €	0,00 €	771 892,00 €
<i>Redevance R1 GRDF</i>	0,00 €	0,00 €	123 320,60 €
<i>Redevance R2 Enedis</i>	0,00 €	0,00 €	1 004 222,38 €
<b>TOTAL RECETTES GESTION COURANTE</b>	<b>25 240 948,10 €</b>	<b>30 597 438,36 €</b>	<b>28 666 238,10 €</b>
76 - Produits financiers	61 667,37 €	42 432,23 €	27 972,53 €
77 - Produits exceptionnels	42 747,03 €	486,44 €	2 500,00 €
<b>RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>25 345 362,50 €</b>	<b>30 640 357,03 €</b>	<b>28 696 710,63 €</b>

\* Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité

\*\* Travaux portant sur l'éclairage public, les communications électroniques et les Infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques

## Atténuations de charges (chapitre 013)

Ce chapitre comptabilise les atténuations de charges, les remboursements... pas d'écriture en 2024

## Autres redevances et recettes (chapitre 70)

Ce chapitre enregistre principalement les redevances d'occupation des supports des réseaux de distribution d'électricité BT et HTA aériens dues par les opérateurs du réseau de communications électroniques. Il baisse de 60,21 %. Il y a eu moins d'encaissement de redevances sur les appuis communs (Versement en une seule fois par opérateur l'année de la signature de la convention).

Cette année des locations de stands pour le salon SMART ENERGIE ont été comptabilisées.

## Encaissement de la TICFE (chapitre 73)

Ce chapitre baisse de 19,15 %. Il s'agit des sommes versées par les fournisseurs d'électricité au titre de la part communale de la TICFE. Ces sommes sont reversées aux communes déduction faite de 2 % de frais de gestion. 4 trimestres ont été encaissés en 2024 contre 5 trimestres en 2023 (4<sup>ème</sup> trimestre 2022 de la TCCFE encaissé avec le décalage de 2 mois avant l'instauration de l'accise).

## Dotations et Participations (chapitre 74)

Ce chapitre enregistre les participations de l'État, des communes et des concessionnaires Enedis et GRDF. Il connaît une augmentation de 12,96 % entre 2023 et 2024.

Les ressources principales de TE83 sont :

### ○ Les participations des communes

Participations sur les travaux et la maintenance :

- Sur la maintenance des réseaux d'éclairage public et IRVE ainsi que leurs travaux
- Les études APS
- La géo détection
- Le solde des fonds de concours sur les travaux
- Les annuités d'emprunts des travaux

Participations au fonctionnement du syndicat (1ct €/habitant + 20 €)

Participations aux compétences optionnelles sur travaux éclairage public, communications électroniques, économie d'énergie, bornes de recharges pour véhicules électriques, maintenance éclairage public,

L'adhésion au groupement d'achat d'électricité :

Le nouveau marché d'achat d'électricité a débuté le 01/01/2025. Le marché subséquent (MS) n°1 prendra fin le 31/12/2025. Le MS 2 débutera le 01/01/2026 et prendra fin au 31/12/2027.

Il comprend 140 membres, composés de collectivités et d'établissements publics.

La maîtrise d'ouvrage et la direction de travaux réalisée par TE83 est de 5 %.

### ○ Les redevances et taxe

Les redevances de concession R1 Électricité et Gaz (redevance de fonctionnement) et R2 (redevance d'investissement):

Ces redevances sont versées par les concessionnaires Enedis et Grdf.

La gestion de la taxe sur l'électricité

Pour 127 communes génère une recette annuelle de 2 % du montant total perçu et contrôlé pour le compte de ces communes.

## Produits financiers (chapitre 76)

Ce compte retrace les intérêts des emprunts des communes (contractés par les anciens SIE). Il diminue de - 34,08 %.

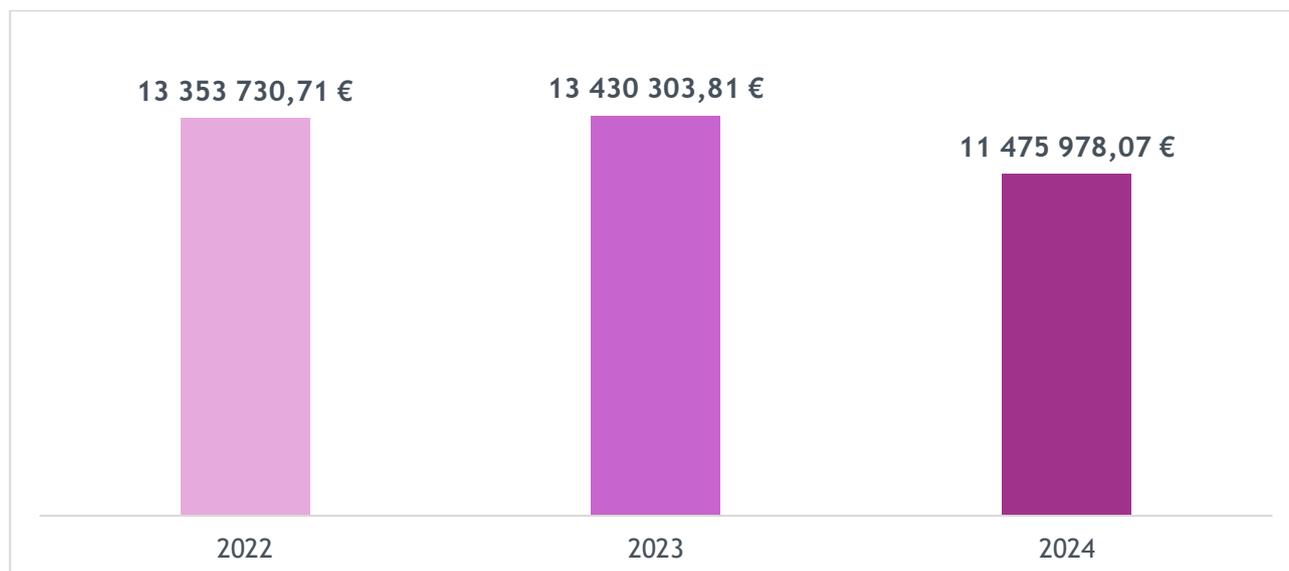
## Produits spécifiques (chapitre 77)

Il s'élève à 486,44 € et correspond à des annulations de mandats.

## B - Recettes d'Investissement

Les recettes réelles d'investissement ont diminué de 18,67 % entre 2023 et 2024.

La différence vient principalement de la subvention FEDER encaissée en 2023 (1 268 252,45 €) et de l'excédent de fonctionnement capitalisé (3 M€ au lieu de 4 M€ en 2023).



	2022	2023	2024
13 - Subventions d'investissement	4 401 549,00 €	7 487 535,71 €	5 712 801,38 €
1312 - Subventions transf. Région	0,00 €	0,00 €	109 487,09 €
1318 - Autres sub actifs amortissables	0,00 €	0,00 €	19 636,00 €
1321 - Subventions Établissements nationaux	7 500,00 €	276 392,02 €	412 029,53 €
1322 - Subventions Région	333 413,55 €	0,00 €	0,00 €
13248 - Fonds de concours	3 986 849,75 €	5 552 526,11 €	5 171 648,76 €
1326 - Subventions ADEME	0,00 €	301 098,82 €	0,00 €
13272 - Subventions FEDER	0,00 €	1 268 252,45 €	0,00 €
1328 - Autres subventions (FNCCR)	73 785,70 €	89 266,31 €	0,00 €
16 - Emprunts	0,01 €	0,00 €	0,00 €
2315 - Immobilisations en cours (annulation mandat)	6 484,36 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL RECETTES D'ÉQUIPEMENT</b>	<b>4 408 033,37 €</b>	<b>7 487 535,71 €</b>	<b>5 712 801,38 €</b>
10 - Dotations	6 485 302,00 €	4 543 461,91 €	3 730 486,90 €
10222 - FCTVA	485 302,00 €	543 461,91 €	730 486,90 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	6 000 000,00 €	4 000 000,00 €	3 000 000,00 €
138 - Autres subventions	851 355,49 €	680 046,67 €	680 000,76 €
1381 - ENEDIS sur travaux Article 8	835 441,20 €	680 046,67 €	680 000,76 €
1384 - Régul Compte de tiers	15 914,29 €	0,00 €	0,00 €
27 - Autres immobilisations financières	431 775,72 €	330 667,83 €	266 554,35 €
276348 - Annuités communes	431 775,72 €	330 667,83 €	266 554,35 €
<b>TOTAL RECETTES FINANCIÈRES</b>	<b>7 768 433,21 €</b>	<b>5 554 176,41 €</b>	<b>4 677 042,01 €</b>
4582... - Opérations pour compte de tiers	1 177 264,13 €	388 591,69 €	1 086 134,68 €
<b>RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>13 353 730,71 €</b>	<b>13 430 303,81 €</b>	<b>11 475 978,07 €</b>

### Subventions d'investissement (chapitre 13)

Ce chapitre baisse de 23,70 %. Cela s'explique pour deux raisons. Tout d'abord, par l'encaissement 2023, de la subvention de 1 268 252,45 € versée par le FEDER pour le déploiement des modules de télégestion de l'éclairage public. Puis cette différence s'explique aussi parce que ce chapitre enregistre les fonds de concours versés par les communes pour la réalisation des travaux. Ces fonds de concours sont perçus au démarrage des travaux et représentent 75 % du coût HT de l'opération. Or pour les travaux de remplacement des luminaires vétustes subventionnés par le Fond Vert, TE83 - Symielec a fait le choix de ne titrer que 50 % des fonds de concours.

### Immobilisations en cours (annulation mandat) (chapitre 2315)

Ce chapitre comptabilise les annulations de mandats sur les chantiers. Pas d'écriture en 2024.

### Dotations (chapitre 10)

Le montant du FCTVA réalisé en 2024 est de 730 486,90 € soit une augmentation de 34,41 % par rapport à 2023. Ce montant dépend des dépenses réalisées en N-2.

Le compte 1068 est l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement. Il est de 3 M€ en 2024 contre 4 M€ en 2023. Il sert à couvrir le besoin en financement de la section d'investissement.

### Autres Subventions (chapitre 138)

Elle correspond à l'article 8 du cahier des charges de concession : L'enveloppe du financement par Enedis est de 680 000 €, dont 520 000 € pour l'esthétique et 160 000 € pour la sécurité à condition de pouvoir présenter des chantiers éligibles terminés. En 2024, l'enveloppe a été atteinte.

### Autres immobilisations financières (chapitre 27)

Ce compte retrace l'encaissement du capital des emprunts des communes (contractés par les anciens SIE). Emprunts réglés par TE83 - Symielec et récupérés auprès des communes. Il baisse de 19,39 %.

### Opérations pour compte de tiers (chapitre 4582...)

Des opérations sous mandat (Compte de tiers) ont été créées pour réaliser des travaux de rénovation des bâtiments. Le montant des recettes s'élève à 1 086 134,68 € et dépend de l'avancement des chantiers. Le chapitre augmente de 179,51 %.

### III - Structure et Gestion de l'encours de la dette

Année (N)	CRD au 01/01/N	Annuité de la dette	Capital	Intérêts	Nombre emprunts	CRD au 31.12/N	Type d'emprunts		
							Fixe	Variable	Révisable
2018	19 877 737,57 €	3 609 214,81 €	2 875 415,77 €	733 799,04 €	59	17 002 321,80 €	56	1	2
2019	17 002 321,80 €	3 396 010,92 €	2 777 986,74 €	618 024,18 €	54	14 224 335,06 €	51	1	2
2020	14 224 335,06 €	3 151 051,96 €	2 646 304,03 €	504 747,93 €	48	11 578 031,03 €	45	1	2
2021	11 578 031,03 €	3 029 073,12 €	2 633 009,07 €	396 064,05 €	40	8 945 021,96 €	37	1	2
2022	8 945 021,96 €	2 894 562,04 €	2 604 263,40 €	290 298,64 €	35	6 343 317,44 €	35	1	2
2023	6 343 317,44 €	1 767 497,22 €	1 559 870,81 €	207 626,41 €	25	4 786 410,02 €	22	1	2
2024	4 786 410,02 €	1 338 979,14 €	1 175 875,67 €	163 103,47 €	21	3 610 534,35 €	18	1	2
2025	3 612 682,02 €	1 224 797,64 €	1 105 506,60 €	119 291,04 €	19	2 507 175,42 €	16	1	2

TE83 n'a pas eu recours à l'emprunt en 2024. Ceci a pour conséquence une diminution du capital restant dû. Le nombre d'emprunts passe de 25 à 19 puisque 6 emprunts ont été soldés en fin d'exercice 2024. Le montant de l'épargne brute prévisionnel en 2024 s'élève à 6 337 018,63 €, le montant de l'épargne nette estimé à 5 112 220,99 €.

La capacité de désendettement est de **7 mois**. (CRD au 31.12.2024 /épargne brute)

Cette situation va changer avec la souscription en 2025 d'un emprunt de 891 000 € pour les travaux d'extension des locaux du syndicat au taux fixe de 3,66 % sur 15 ans. Le coût financier est de 254 649,60 €.

### IV - Autofinancement

	2022	2023	2024
Épargne brute (comptes classe 7 - comptes classes 6 hors 673 et 674)	4 370 628,62 €	3 474 650,15 €	6 337 018,63 €
Annuité de la dette en capital	2 604 263,40 €	1 338 979,14 €	1 224 797,64 €
Épargne nette (épargne brute - remboursement capital emprunts)	1 766 365,22 €	2 135 671,01 €	5 112 220,99 €

## Budget Annexe « Photovoltaïque »

Le budget principal de TE83 est assorti d'un budget annexe qui a pour objet de regrouper les opérations afférentes à la gestion des panneaux photovoltaïques implantés sur le bâtiment qui abrite le siège du syndicat.

### I - Section de Fonctionnement

#### A - Dépenses Réelles

	2022	2023	2024
011 - Charges à caractère général	2 081,76 €	2 300,12 €	2 130,48 €
6061 - Fournitures non stockables (électricité)	41,76 €	40,78 €	42,48 €
6156 - Maintenance	2 040,00 €	2 259,34 €	2 088,00 €
<b>DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 083,12 €</b>	<b>2 300,12 €</b>	<b>2 130,48 €</b>

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 130,48 €.  
Elles correspondent à une facture d'acheminement d'électricité et de maintenance.

Aucun personnel n'est rémunéré sur le budget photovoltaïque.  
Aucune dette n'est à rembourser sur le budget photovoltaïque.

#### B - Recettes Réelles

	2022	2023	2024
70 - Vente d'électricité	10 776,82 €	10 846,66 €	11 003,97 €
<b>RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 776,82 €</b>	<b>10 846,66 €</b>	<b>11 003,97 €</b>

Ces recettes sont générées par la vente de l'électricité fournie par les panneaux.

## II - Section d'Investissement

### A - Dépenses Réelles

	2022	2023	2024
21 - Immobilisations corporelles	11 690,10 €	0 €	0 €
<i>21731 - Bâtiments</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
<i>2183 - Matériel de bureau et informatique</i>	<i>10 900,20 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
<i>2184 - Mobilier</i>	<i>789,90 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
<b>DEPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>11 690,10 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

En 2024, il n'y a pas eu de dépenses d'investissement.

### B - Recettes Réelles

	2022	2023	2024
10 – Dotations, fonds divers	0,00 €	642,32 €	1 917,64 €
<i>10222 - FCTVA</i>	<i>0,00 €</i>	<i>642,32 €</i>	<i>1917,64 €</i>
<b>RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>642,32 €</b>	<b>1 917,64 €</b>

En 2024, on encaisse le FCTVA pour les dépenses de 2022.

## V - Orientation 2025

### Résultats provisoires 2024

Pour le budget principal :

En investissement, le résultat budgétaire de l'exercice est de - 3 609 570,43 €. Le résultat de clôture à 8 489 964,99 €.

Le résultat budgétaire de la section de fonctionnement s'élève à 6 613 437,10 €. Le résultat de clôture à 7 841 338,98 €.

### BP Principal

	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Dépenses (réelles + ordre)	Recettes (réelles + ordre)	Résultats de l'exercice	Dépenses (réelles + ordre)	Recettes (réelles + ordre)	Résultats de l'exercice
2024	22 799 977,12 €	29 413 414,22 €	6 613 437,10 €	15 982 067,48 €	12 372 497,05 €	-3 609 570,43 €
2023	27 953 839,50 €	31 362 687,51 €	3 408 848,01 €	12 781 439,28 €	14 157 687,11 €	1 376 247,83 €
2022	21 968 365,58 €	26 067 692,98 €	4 099 327,40 €	12 118 379,29 €	14 354 147,31 €	2 235 768,02 €

### BP Photovoltaïque

	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Dépenses (réelles + ordre)	Recettes (réelles + ordre)	Résultats de l'exercice	Dépenses (réelles + ordre)	Recettes (réelles + ordre)	Résultats de l'exercice
2024	10 554,46 €	11 003,97 €	449,51 €	0,00 €	10 341,62 €	10 341,62 €
2023	16 071,00 €	10 846,66 €	-5 224,34 €	0,00 €	14 413,20 €	14 413,20 €
2022	7 743,74 €	10 776,82 €	3 033,08 €	11 690,10 €	5 661,98 €	-6 028,12 €

Les principales dépenses projetées :

## En Investissement

- Les investissements en matière d'enfouissement des réseaux, d'éclairage public et d'économies d'énergie devraient s'élever à 16 M€ TTC
- Les bornes de recharge de véhicules électriques supplémentaires

La phase 2 du plan de déploiement de la Métropole MTPM devrait être lancée, 150 bornes sont concernées. Le programme de pose des bornes à la demande des communes continue.

- Assurer la maîtrise d'ouvrage sous mandat des travaux de rénovation énergétique des bâtiments

Les demandes des communes augmentent et nécessitent de prévoir 14 M€ TTC en opérations sous mandat.

- Gérer le Fonds chaleur pour le compte de l'ADEME
- Agrandir les locaux de TE83

Les travaux sont en cours et se termineront probablement en octobre 2025. Il conviendra de prévoir l'achat du mobilier et du matériel informatique utiles.

- Ajouter 2 bornes de recharge de véhicules électriques supplémentaires au siège du syndicat

Coût estimé à 10 k€ TTC.

- Continuer à rembourser les emprunts souscrits par les anciens SIE ainsi que ceux souscrits par TE83 avant la mise en place des fonds de concours

Le nombre de ces emprunts diminue pour passer de 21 à 19 en 2025. En 2025, à ces emprunts, s'ajoute celui pour l'extension du siège d'un montant de 891 000€.

## En Fonctionnement

- **Recruter 2 agents en renfort et 3 agents en remplacement**

En 2025, il est prévu de recruter dès que l'extension sera achevée :

### En renfort :

- 1 personne au service finances / comptabilité et RH.
- 1 personne au pôle opérationnel pour soutenir les services.

### En remplacement :

- 1 DGS en prévision du départ à la retraite en 2026, avec un tuilage de 3 mois si possible fin 2025.
- 1 remplacement suite à un départ à la retraite
- 1 remplacement suite à une mutation

- **Prévoir l'augmentation de la cotisation retraite**

Pour les fonctionnaires territoriaux (CNRACL) et les fonctionnaires d'État (PPCM) de 12 points en 4 ans soit 3 points par an.

En 2025, le taux de cotisation passe de 31,65 à 34,65 % pour l'employeur. Ce qui fait pour une augmentation de plus de 14 000 € de cotisation pour cette première année. L'augmentation de 12 points équivalra à plus de 56 000 €.

- **Poursuivre les missions en maintenance de l'éclairage public**

En parallèle des missions de maintenance, des vérifications périodiques obligatoires des installations d'éclairage public sont menées, leurs coûts s'élèvent 350 k€. Suivra une première phase de travaux de mise en conformité.

- **Poursuivre les missions de géo détection des réseaux d'éclairage public**
- **Reverser la subvention de développement technologique d'un montant de 160 k€ au délégataire EASY CHARGE pour l'exploitation des bornes de recharge**
- **Poursuivre les missions en faveur de la transition énergétique**

Les missions en faveur de la transition énergétique qui découlent des programmes ACTEE (l'Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique), GENERATEURS et du CCRT (Contrat Chaleur Renouvelable Territorial) prennent de l'ampleur.

CCRT: promotion des énergies renouvelables thermiques et de récupération

GENERATEURS : animation du territoire pour le développement des projets éolien et photovoltaïque

ACTEE : Études de rénovation énergétique sur les bâtiments publics

- **Payer les intérêts de la dette : 119 k€**

En 2025, les intérêts d'emprunts à rembourser augmenteront avec les intérêts de l'emprunt pour l'extension du siège d'un montant de 891 000 € au taux de 3,66 % sur 15 ans. Coût financier : 254 649,60 €.

## Les principales recettes projetées :

### - En fonctionnement :

Cotisations des membres ainsi que leurs participations aux travaux : 4 M€

Redevance R1 versée par ENEDIS : 780 k€ HT

Redevance R2 versée par ENEDIS : 950 k€ HT

Redevance R1 versée par GRDF : 125 k€ HT

FCTVA en fonctionnement : 267 k€. Au moment de la rédaction de ce document, la limitation du périmètre et du taux du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), est totalement abandonnée. Nous conservons les dépenses de maintenance de l'éclairage public dans l'assiette du FCTVA et le taux à 16,404 %.

Redevances sur les appuis communs versées par les opérateurs de téléphonie : 179 k€.

2 % la part communale de la TICFE : 402 k€.

### - En investissement :

L'acompte 2 de la Subvention de la Région Sud au titre du déploiement de 164 bornes de recharge accélérées de véhicules électriques pour renforcer le réseau existant : le montant sera fonction du montant des dépenses éligibles : 300 k€.

FCTVA : 838 k€.

Article 8 versé par ENEDIS : 680 k€.

Fonds de concours : Le montant découle des chantiers qui commenceront en 2025, il reste 10 M€ à titrer en fonds de concours sur les programmes 2022 à 2024. Il est raisonnable de partir sur 50% de ce montant : 5 M€.

Fonds Vert : En fonction des dossiers terminés et présentés aux services de la Préfecture. Il reste près de 2 513 k€ à encaisser.

Aide de l'ADEME au titre du Contrat Territorial des Énergies Renouvelables (CCRT) pour le Var : 84 k€.

## Les aides financières apportées par le Syndicat en 2025 en fonction de la nature des travaux:

- Les travaux d'effacement du réseau de distribution de distribution publique d'électricité :  
Une participation de 50 % du montant HT des travaux plafonnée à 40 000 €.

- Les travaux d'équipement d'éclairage public :  
Une participation à hauteur de 20% du montant HT

- Les travaux d'éclairage public lors de travaux communs avec le réseau de DPE :  
Une participation à hauteur de 20% du montant HT

- Les travaux d'équipement et d'économies d'énergie sur l'éclairage public et la pose de candélabres solaires :  
Une participation à hauteur de 40 % du montant HT des travaux sauf pour les travaux éligibles au Fonds Vert, pour lesquels ce taux est fixé à 20 %.

- Les audits énergétiques des installations d'éclairage public :  
Une participation à hauteur de 50 % (sur les études).

- Les travaux d'installation des bornes de recharge de véhicules électriques :  
Une participation à hauteur de 10 % du montant HT

- Les travaux de passage aux Leds pour les installations sportives :  
Une participation à hauteur de 40% sur le coût du matériel.

- Les notes d'opportunités d'EnR thermiques dans le cadre du programme CCRT :  
TE83 prend en charge à 100 % les notes d'opportunité.

- Les études de potentiel photovoltaïque dans le cadre du programme les Générateurs:  
TE83 prend en charge à 100 % les études.